



PROTECT FINANCE

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

PROTECT FINANCE

SARLU au capital de 500 €, RCS de CRETEIL n° 808451330

SIREN : 808451330, Code APE/ NAF : 6619B

Adresse siège : 41, petite voie des fontaines, 94150 RUNGIS

Tel : 06 83 01 17 21, Email : simon.feurprier@protect-finance.com

RCP et garantie financière : CGPA, 125, rue de la Faisanderie, 75016 PARIS

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable des traitements Simon FEURPRIER pour une finalité d'étude patrimoniale et de conseil en instrument financier. Seules les personnes habilitées au sein de PROTECT FINANCE ont un droit d'accès.

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation ou la clôture des comptes, et pendant 10 ans dans le cadre d'une opération impliquant le statut d'agent immobilier (Loi Hoguet).

Conformément à la loi "informatique et liberté", vous pouvez exercer votre droit d'accès, droit d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Simon FEURPRIER, Tel : 06 83 01 17 21 ou mail : contact@protect-finance.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

1. NOS STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉ DE TUTELLE : Conseil en investissement non indépendant

Conformément aux dispositions de l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, toute société indépendante de gestion de patrimoine doit informer le Client de ses statuts réglementés et de ses principaux établissements promoteurs.

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 15000962 en qualité de :

• Conseiller en investissement financier :

- Conseiller en investissement financier non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, adhérent à ANACOFI-CIF sous le n°E008160, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org, sous le n° 15000962. L'activité du cabinet est contrôlable par l'AMF.

- Il n'existe aucun établissement promoteur de produits avec lequel il y a un lien capitalistique, commercial ou financier.

- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

• Intermédiaire en assurance :

- Courtier en assurance de catégorie «b» conformément à la Directive sur la Distribution d'Assurance selon l'article L.520-1 II 1° n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le Cabinet travaille. L'activité du cabinet est contrôlable par l'ACPR.

- Il n'existe aucun établissement promoteur de produits avec lequel il y a un lien capitalistique, commercial ou financier.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

PROTECT FINANCE

41, petite voie des Fontaines - 94150 RUNGIS.

Tél : 06 83 01 17 21 | contact@protect-finance.com | www.protect-finance.com

● Agent Immobilier :

- Titulaire de la Carte de Transaction Immobilière n° CPI 9401 2018 000 035 799 (sans détention de fonds) délivrée par la CCI de Paris Ile de France. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur. L'activité du cabinet est contrôlable par la DGCCRF.

- Assurance RCP et Garantie Financière : CGPA - 125, rue de la Faisanderie, 75016 PARIS.

● RCP et Garanties professionnelles :

Votre Conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant les diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances et au code de bonne conduite de l'ANACOFI (site : www.anacofi.asso.fr) et de l'ANACOFI-CIF (site : <https://www.anacofi-cif.fr>).

Nous nous engageons à respecter intégralement le code de bonne conduite de ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur son site Internet.

Souscrites auprès de : CGPA - 125, rue de la Faisanderie, 75016 PARIS.

Numéros de polices : RCPIP0416.

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :		5.257.000 € par sinistre et par année d'assurance	5.257.000 € par sinistre et par année d'assurance	1.577.000 € par sinistre et par année d'assurance

2. NOS DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION

Compte tenu de l'activité du **conseil en gestion de patrimoine**, trois niveaux d'intervention sont envisageables :

- la mise en place d'une ou plusieurs **préconisations ponctuelles « produits »** ;
- la mise en place d'une ou plusieurs **préconisations** dans le cadre **d'une lettre de mission** dont les contours ont été préalablement définis et pour laquelle **un devis** a été réalisé ;
- la mise en place d'une préconisation dans le cadre **d'une lettre mission** dont les contours ont été préalablement définis et pour laquelle **un devis** a été réalisé avec la volonté d'avoir **un suivi et un accompagnement contractuellement déterminés**.

3. NOS HONORAIRES ET SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

En fonction des missions proposées, le Conseiller pourra facturer des **honoraires** suivant un barème forfaitaire spécifique à chaque mission, ou un tarif horaire de 100,00 € HT, soit 120,00 € TTC. Le montant sera inscrit dans la lettre de mission ou dans un devis préalable à la mission et signé.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

PROTECT FINANCE

41, petite voie des Fontaines - 94150 RUNGIS.

Tél : 06 83 01 17 21 | contact@protect-finance.com | www.protect-finance.com

En cas de prescriptions de préconisations, le Conseiller pourra recevoir des **rétrocessions de commissions** par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Le Conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 %.

Au titre de l'accompagnement du Client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le Client.

4. NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le cabinet PROTECT FINANCE n'entretient aucun lien capitalistique avec aucun fournisseur avec lequel il travaille.

IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT	SCPI Location nue Location meublée Nue-propriété	LEEMO – BOUYGUES IMMOBILIER – VINCI – I SELECTION – PERL – NEXITY – HISTOIRE ET PATRIMOINE – OGIC – COGEDIM – FIDEXI – IPLUS DIFFUSION – LA FRANCAISE AM – PERIAL PAREF GESTION – AMUNDI IMMOBILIER – COLISEE PATRIMOINE –GREEN CITY – SEVERINI FIDUCIAL – NEXITY – KAUFMAN & BROAD – CORUM AM – VOISIN – Courtier grossiste THESEIS... (Les règlements sont faits par virement)
EPARGNE PROFESSIONNELLE et RETRAITE	Contrat de retraite Madelin PEE PERCO, Article 83, IFC, Perp, PER	DEBORY ERES – CARDIF – APREP – APICIL – SWISS LIFE – GENERALI – AVIVA – ORELIS ORADEA VIE PLUS – MMA – PRIMONIAL – Courtier grossiste THESEIS ... (Les règlements sont faits par virement)
ASSURANCE-VIE CAPITALISATION	Contrats multi-supports et multi-gestionnaires Contrats éthiques Contrats à participation aux bénéfices différés	ORELIS FINANCE – APICIL LIFE – SWISS LIFE – NORTIA – CARDIF – AXA THEMA – GENERALI INTENCIAL – CD PARTENAIRES – ORADEA VIE PLUS – APREP – GENERALI – LE CONSERVATEUR MMA – PRIMONIAL – Courtier grossiste THESEIS ... (Les règlements sont faits par virement)
PREVOYANCE	Individuelle et collective	AVIVA – SWISS LIFE – APRIL – CARDIF – GENERALI – CIPRES – MET LIFE – ALPTIS... (Les règlements sont faits par virement)
DEFISCALISATION	Girardin industriel FIP FCPI Mandat de gestion	INTER INVEST – MIDI CAPITAL – VATEL CAPITAL – AUDACIA – ACG MANAGEMENT 123VENTURE –ALTO –SYGMA GESTION – JP OCEAN – ECOFIP – NEXSTAGE – Courtier grossiste THESEIS ... (Les règlements sont faits par virement)
VIGNOBLES	GFV	LA FRANCAISE AM – UNIM – CREDIT AGRICOLE – BNP – CREDIT FONCIER – BANQUE TARNEAUD – CAISSE D'EPARGNE... (Les règlements sont faits par virement)
FORÊTS	Groupement forestier Foncière forestière	DOMAINE ET PATRIMOINE – VATEL CAPITAL... (Les règlements sont faits par virement)
COURTAGE EN CREDIT	Crédit immobilier Crédit professionnel Assurance emprunteur	CREDIT AGRICOLE – CAISSE D'EPARGNE – LCL – INTERFIMMO – SOCIETE GENERALE – BNP PARIBAS – CREDIT FONCIER – AVIVA – CARDIF – ALPTIS – APRIL – MULTI IMPACT – MET LIFE – VOUSFINANCER – Courtier grossiste THESEIS ... (Les règlements sont faits par virement)

MODE DE COMMUNICATION

PROTECT FINANCE travaille essentiellement par recommandation. De même, PROTECT FINANCE prend contact avec les clients susceptibles d'être intéressés par les services de Conseil en Gestion de Patrimoine par l'intermédiaire de source d'information et de partenaires divers.

Lors du premier rendez-vous, le conseiller de PROTECT FINANCE remet au client le Document d'Entrée en Relation. Dans l'ordre, le conseiller PROTECT FINANCE remplit avec le client le Recueil d'Information légal, le Profil Investisseur légal du client et détermine ses objectifs. Alors, PROTECT FINANCE propose une Lettre de Mission. Après acceptation de la mission par le client et à l'issue de cette dernière, PROTECT FINANCE remettra un Rapport de Mission dans le cadre d'un Conseil en Investissement Financier.

PROTECT FINANCE communique également par l'intermédiaire d'envoi de News Letter.

Pour contacter **PROTECT FINANCE** : Tel : **06 83 01 17 21** ou Mail : **contact@protect-finance.com** - Adresse : **1 place des Alliés – 94600 Choisy-le-Roi** – Site : **www.protect-finance.com**

PROTECT FINANCE

41, petite voie des Fontaines - 94150 RUNGIS.

Tél : 06 83 01 17 21 | contact@protect-finance.com | www.protect-finance.com

5. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet, 1 place des Alliés – 94600 Choisy-le-Roi (contact : Simon FEURPRIER), par courrier recommandé, qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- Médiateur de l'AMF: Madame Marielle COHEN BRANCHE, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02; site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?>. Le médiateur de l'AMF est compétent pour les litiges avec les consommateurs.
- Médiateur de l'assurance : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 ; site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Médiateur produits immobiliers et d'IOBSP : La Médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS; site internet: <https://www.anm-conso.com/>.
- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI-CIF: 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS.

6. CONFIDENTIALITÉ

Le cabinet **PROTECT FINANCE** est lié par le secret professionnel. Toutes les informations resteront strictement confidentielles. En application de l'article 325-9 du Règlement Général AMF, le cabinet **PROTECT FINANCE** s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à ANACOFI-CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

7. NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Être client de notre cabinet c'est bénéficier :

- d'une expertise indépendante et à votre service;
- de recommandations adaptées à vos objectifs patrimoniaux;
- d'un suivi complet relatif à l'évolution de vos besoins.

Tout en évitant l'absence d'informations concernant l'évolution permanente de la législation et des marchés.

PROTECT FINANCE


41, petite voie des Fontaines - 94150 RUNGIS.

Tél : 06 83 01 17 21 | contact@protect-finance.com | www.protect-finance.com

Rédigé en deux exemplaires, dont l'un a été remis au client.

Date :

Nom, Prénom :

Signature « Le Conseil » Précédée de la mention « Bon pour visa »	Signature « Le(s) Client(s) » Précédée de la mention « Bon pour visa »
Bon pour Visa 	

PROTECT FINANCE

41, petite voie des Fontaines - 94150 RUNGIS.
 Tél : 06 83 01 17 21 | contact@protect-finance.com | www.protect-finance.com